

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES  
tenue le mercredi 25 janvier 2023, à 18 heures 30,  
à la salle du personnel de l'école**

**Présences :** M<sup>mes</sup> Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde  
Isabelle Biron, directrice  
Bianca Bousquet, parent  
Prescilia Dupont-Langevin, parent  
Mélanie Larouche, enseignante  
Annick Moreau, parent  
Nathalie Neault, enseignante

MM. Richard Blondeau, parent  
Marc Fortin, enseignant  
Dave Lafond, parent

**Absences :** M<sup>mes</sup> Mylène Bouchard, parent  
Carolyne Jolin, représentante du soutien

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

**3.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE**

---

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte. Il remercie la direction pour les petits desserts offerts avant le début de la rencontre.

**3.2 VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

**3.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CE22-23-21 IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que modifié :

- 3.1 Accueil et mot de bienvenue
- 3.2 Vérification du quorum
- 3.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022
- 3.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022
- 3.6 Questions du public

**Adoptions / Approbations**

- 3.7 Grille des matières 2023-2024
- 3.8 Approbation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2023-2024

**Suivi de dossiers**

- 3.9 Suivi projet éducatif
- 3.10 Suivi du budget

### **Consultation**

3.11 Locaux d'isolement

### **Informations**

3.12 De la présidence

3.13 Du représentant au Comité de parents du CSSPS

3.14 Du Service de garde

3.15 De la direction

3.16 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement

3.17 Levée de l'assemblée

***Adoptée à l'unanimité***

### **3.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022**

CE22-23-22 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Lafond que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

***Adoptée à l'unanimité***

### **3.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022**

Monsieur Mathieu Lussier-Lévesque ayant quitté son poste à la Maison des jeunes, il n'agira donc plus à titre de représentant de la communauté. Comme sa remplaçante doit s'approprier les dossiers, elle préfère attendre à la prochaine année scolaire avant de participer activement au Conseil d'établissement. Il est entendu de valider son intérêt au mois d'août 2023.

### **3.6 QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

### ***ADOPTIONS / APPROBATIONS***

### **3.7 GRILLE DES MATIÈRES 2023-2024**

La directrice précise qu'aucun changement n'a été apporté à la grille des matières pour l'année scolaire 2023-2024.

CE22-23-23 CONSIDÉRANT les articles 84 et 89 de la Loi 180 stipulant que le Conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique et que le personnel de l'école doit être associé à la démarche d'élaboration d'une proposition;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la grille des matières fait partie des modalités d'application du régime pédagogique;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi 180 stipulant que le Conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Beaupré que la grille des matières 2023-2024 soit approuvée, telle que présentée par la direction de l'école.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.8 APPROBATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES 2023-2024**

---

Madame Isabelle Biron présente les services complémentaires et de soutien qui seront offerts aux élèves en 2023-2024. Au niveau des professionnels non enseignant, les services suivants sont renouvelés :

- Orthophonie : service reconduit à deux jours par semaine
- Orthopédagogie : service reconduit à 100 %
- Psychoéducation : service reconduit à deux jours par semaine.

Il est également spécifié qu'une enveloppe budgétaire est réservée afin de permettre des évaluations psychologiques à l'externe (au privé).

Concernant le personnel de soutien (TES et PEH), les services seront présentés plus tard dans l'année, selon la clientèle à venir.

CE22-23-24

CONSIDÉRANT que les articles 88 et 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par la direction de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que ladite programmation des services complémentaires et particuliers doit être élaborée avec la participation du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que la programmation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2023-2024 soit approuvée, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

### **SUIVI DE DOSSIERS**

#### **3.9 SUIVI PROJET ÉDUCATIF**

---

À la suite des diverses consultations tenues auprès de la communauté éducative (personnel, parents et partenaires), le comité de travail et l'équipe-école ont débuté leurs travaux. La directrice entretient donc les membres sur la vision et les valeurs qui ont été retravaillées, tout en prenant bonne note des suggestions et commentaires émis.

### **3.10 SUIVI DU BUDGET**

---

Le budget de l'école ayant été analysé à la mi-année, la directrice précise qu'il correspond aux prévisions du mois d'août.

#### **CONSULTATION**

### **3.11 LOCAUX D'ISOLEMENT**

---

Monsieur Richard Blondeau mentionne que le Comité de parents du CSSPS effectue présentement une consultation sur les locaux d'isolement; la directrice décrit donc ce type de local et son utilisation. Aucun commentaire ou questionnement n'est soulevé par les membres du Conseil d'établissement.

#### **INFORMATIONS**

### **3.12 DE LA PRÉSIDENTE**

---

Monsieur Richard Blondeau, président, n'a pas d'information supplémentaire à soumettre.

### **3.13 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

---

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, résume les points traités lors des rencontres tenues les 26 octobre et 23 novembre 2022 ainsi que le 18 janvier 2023. La prochaine séance se tiendra le 15 février 2023.

### **3.14 DU SERVICE DE GARDE**

---

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, entretient les membres sur les sujets suivants :

- ✓ les activités parascolaires qui débiteront la semaine prochaine (danse, chorale, hockey, soccer, Maison des jeunes et Futsal);
- ✓ le fait que des soumissions ont été effectuées auprès de compagnies pouvant fabriquer des panneaux qui permettront d'afficher les règles des différents jeux dans la cour;
- ✓ la semaine des services de garde qui se tiendra au mois de mai.

### **3.15 DE LA DIRECTION**

---

Madame Isabelle Biron entretient les membres sur la Classique hivernale qui devrait se tenir le jeudi 16 février en soirée.

Elle termine en décrivant l'enquête TEIMS qui sera effectuée auprès d'un groupe de 4<sup>e</sup> année au mois d'avril prochain. Les parents concernés recevront toutes les informations nécessaires à ce sujet, mais il est précisé qu'il s'agit d'une évaluation internationale qui mesure les connaissances et les compétences des élèves en mathématiques et en science. Les résultats seront utilisés uniquement à des fins de recherches et d'élaboration de politiques, sans aucune incidence sur les notes des élèves.

**3.16 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Richard Blondeau ayant des interrogations au sujet du Programme Nager pour survivre, des éclaircissements à ce sujet sont donc transmis par la secrétaire de la séance.

**3.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 50.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin